

## Pour une diffusion entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2022

**20%** de gracieux en +  
sur le tarif brut

sur Nouvelle Calédonie la 1<sup>ère</sup> et  
Polynésie la 1<sup>ère</sup> tv et radio

*Offre non rétroactive pour tout achat effectif  
à compter du 01/12/2021.*

*L'espace gracieux en brut en vigueur à la date  
de diffusion est calculé sur la base du CA net  
de la campagne.*

*L'espace gracieux devra aussi être diffusé du  
01/01/22 au 31/01/22 sous réserve de  
disponibilité de nos écrans.*

*La planification des spots offerts est réalisée  
par FTPO.*

*L'espace acheté et l'espace gracieux  
concernent le même produit.*

**-20%** ou **-25%**  
sur le tarif brut

sur Guadeloupe la 1<sup>ère</sup>, Guyane la 1<sup>ère</sup>,  
Martinique la 1<sup>ère</sup> tv et radio et Trace FM

*-20% sur le tarif brut pour toutes campagnes  
sur les 1<sup>ères</sup> tv et radio*

*ou*

*-25%\* sur le tarif brut pour toutes campagnes  
conjointes sur les 1<sup>ères</sup> tv et radio + sur Trace  
FM.*

*Offre non rétroactive pour tout achat effectif  
à compter du 01/12/2021. La modulation  
tarifaire s'applique sur le tarif brut en vigueur  
à la date de diffusion.*

*\* La campagne sur Trace doit être d'un montant  
minimum de 450€ net par département  
et pour un produit/marque identique à la campagne  
sur La 1<sup>ère</sup>.*

**-20%**

sur le tarif brut

sur Réunion la 1<sup>ère</sup> et Mayotte la 1<sup>ère</sup> tv

*Offre non rétroactive valable pour tout achat  
effectif à compter du 01/12/2021.*

*La modulation tarifaire s'applique sur le tarif  
brut en vigueur à la date de diffusion.*